

CHARTRE DU BENEVOLAT



DE L'URGENCE
À L'INSERTION

Les Œuvres de la Mie de Pain s'engagent à :

- Accueillir et considérer le bénévole comme un acteur à part entière de l'association, complémentaire des équipes salariées
- Lui donner une information claire sur l'Association, ses objectifs, le projet et le fonctionnement du service auquel il sera amené à participer
- Assurer sa formation et son accompagnement par un responsable compétent
- L'aider à s'insérer et à s'épanouir au sein de l'équipe
- Le couvrir par une assurance adéquate

Le bénévole s'engage à :

- Accepter les valeurs de l'humanisme chrétien des Œuvres de la Mie de Pain
- Se conformer aux objectifs de l'Association et au projet du service au sein duquel il participe
- Se sentir responsable et solidaire de la promotion et du développement de l'Association
- Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés
- Suivre régulièrement les actions de formations proposées
- Participer aux réunions de coordination
- Informer le plus tôt possible le ou les responsables du service des absences prévues ou prévisibles (vacances, congés de formation, etc.)

Je soussigné(e) Mme, M. _____
m'engage à respecter la Charte du bénévolat de l'association des Œuvres de la Mie de Pain tout au long de mes activités bénévoles au sein du ou des différents services dans le ou lesquels j'interviendrai et que l'association propose aux plus démunis.

Date :

Signature :